

## COMITE SYNDICAL DU 07 AVRIL 2017

### 2017.017 : AVENANT LA CONVENTION FINANCIERE TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

#### Etaient présents :

Nombre de conseillers  
en exercice : 37 sièges

Présents : 30 présents

Suppléants : 9

Absents : 16

Procurations : 5

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

**ACCM :** Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Madame Nora MAKHLOUF-MEBAREK (suppléante), Monsieur David GRZYB, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Gilles AYME, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Mohamed RAFAI, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Roger de MURCIA (suppléant), Monsieur Dominique TEXIER,

**TPA :** Monsieur Jean-Pierre ENJOLRAS (suppléant), Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant), Madame Frédérique MARES (suppléant), Monsieur Guy ROBERT, Monsieur Alain JOUVAL (suppléant), Monsieur Luc AGOSTINI,

**CCVBA :** Monsieur Michel FENARD, Madame Pascale ALBERTOS (suppléante), Monsieur Laurent GESLIN, Monsieur Jack SAUTEL, Madame Alice ROGIERO, Monsieur Benoit VENNIN (suppléant), Monsieur Jean MANGION.

S/PREFECTURE D'ARLES

13 AVR. 2017

ARRIVEE

#### Etaient excusés :

**ACCM :** Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Christian MOURISARD, Monsieur Nicolas JUAN, Monsieur Roland CHASSAIN,

**TPA :** Monsieur Jean-Louis ICHARTEL, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Joël SUPPO, Monsieur Maurice BRES, Monsieur Georges JULLIEN, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Marc Martin TEISSERE, Monsieur Jean-Louis LEPIAN,

**CCVBA :** Monsieur Régis GATTI, Monsieur Guy FRUSTIE, Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI,

#### Avaient donné procuration :

Monsieur Jean-Marc MARTIN TEISSERE à Monsieur Max GILLES, Monsieur Maurice BRES à Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Hervé CHERUBINI à Monsieur Jean MANGION, Monsieur Georges JULLIEN à Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Jean-Louis LEPIAN à Monsieur Guy ROBERT,

Monsieur Laurent GESLIN est désigné secrétaire de la séance.

.....

#### Rapporteur : Monsieur Pierre VETILLART

Par délibération n° 2016-004 du 19 février 2016, le Conseil Syndical a approuvé la convention financière Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Cette convention a été signée le 19 mai 2016.

Elle permet d'apporter un soutien financier de l'Etat à six communes du Pays d'Arles pour la mise en œuvre de projets contribuant à atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles. Tous les projets inscrits à cette convention sont aujourd'hui engagés.

L'article 2 de la convention prévoit que son contenu peut être modifié par avenant afin d'augmenter le montant de l'appui financier au profit de nouvelles actions.

La présente délibération vise à proposer la signature d'un avenant permettant un soutien financier supplémentaire de 100 000 € de l'Etat à la poursuite du Plan Local de Biodiversité Urbaine Participative de la Ville d'Arles.

Par ailleurs, par arrêté signé en date du 24 février 2017 par la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, un nouveau programme appelé « Economie d'Énergie dans les TEPCV » a été créé au profit des territoires ayant signé une convention TEPCV ou un avenant après la date du 24 février 2017.

Ce programme permet aux communes et intercommunalités des territoires bénéficiaires de valoriser certains investissements en faveur des économies d'énergie, notamment pour les rénovations de bâtiments publics, d'éclairage public et de logements, sous forme de certificats d'économie d'énergie (CEE). Ces certificats peuvent ensuite être vendus à des opérateurs obligés (fournisseurs d'énergie) sur un marché dédié, contribuant ainsi au financement des investissements réalisés.

Ainsi, la signature d'un avenant à la convention du Pays d'Arles permettra potentiellement à l'ensemble des communes et intercommunalités du Pays d'Arles de bénéficier de ce nouveau programme.

Ainsi, mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir :

**1 - APPROUVER** l'avenant à la convention ci-joint établi entre l'Etat et le Syndicat Mixte du Pays d'Arles (le texte de l'avenant est en cours de vérification par les services de la DREAL avant validation par le Ministère. Il sera à ce titre proposé sur table en comité syndical) ;

**2 - AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

Le Président



Syndicat mixte du Pays d'Arles  
BP 90196  
13637 ARLES cedex